

La direction générale a réintroduit le mouvement spécifique sur poste en 2016, sans doute pour faire passer la pilule amère de la suppression du mouvement complémentaire !

Les agent.es administratifs auront eux aussi très prochainement un mouvement spécifique sur poste car pour eux, la suppression du mouvement complémentaire est prévue pour l'an prochain !

Cette année encore, les directeurs locaux ont proposé des postes pour ce mouvement, dans l'opacité la plus totale ! Selon la note DG, il doit s'agir de postes qui n'ont pas été pourvus au mouvement général, non demandés dans les mouvements locaux et qui présentent des spécificités liées à leur éloignement des bassins d'emplois et de vie et/ou de cherté de la vie.

La seule information communiquée aux agent.es et aux organisations syndicales est le nombre de services et le nombre d'emplois proposés.

- Quid du nombre de demandes déposées par les directions ?
- Combien ont été refusées par la DG ?
- Quelles informations ont été données dans les CTL aux représentant.es des personnels ?
- Combien d'autres postes pourraient répondre à ces critères et ont été refusés, voire non proposés, par les directions locales ?

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'ensemble de ces éléments.

La DG indique dans ses critères que le poste doit avoir été refusé en local. Comment pouvons nous vérifier cette information ?

Dans tous les cas, cela permet aux directeurs d'organiser la pénurie sur leur département à leur guise, avec en plus l'aval de la DG !

Les propositions faites au groupe de travail mutations vont bien dans le même sens !

Affecter les agent.es uniquement au département, sans aucun choix de résidence ou de spécialité, c'est leur donner moins de droit et laisser toute latitude aux directeurs locaux d'organiser leurs services comme bon leur semble, dans la plus totale opacité !

D'ailleurs, même le DG lui même a reconnu lors de l'audience du 13 novembre que ce projet laissait bien peu de droits aux collègues contrairement à ceux des directeurs, qui voient les leurs démultipliés !

La CGT revendique le retrait de l'ensemble de ce projet. Elle est porteuse de revendications pour améliorer les droits et garanties des agent.es dans l'intérêt du service public. Elle demande l'ouverture de réelles négociations dans le cadre d'un véritable dialogue social et non d'un monologue comme c'est trop souvent le cas depuis quelques années.

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CAP B](#)

[Archives CAP \(antérieur à 2015\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

